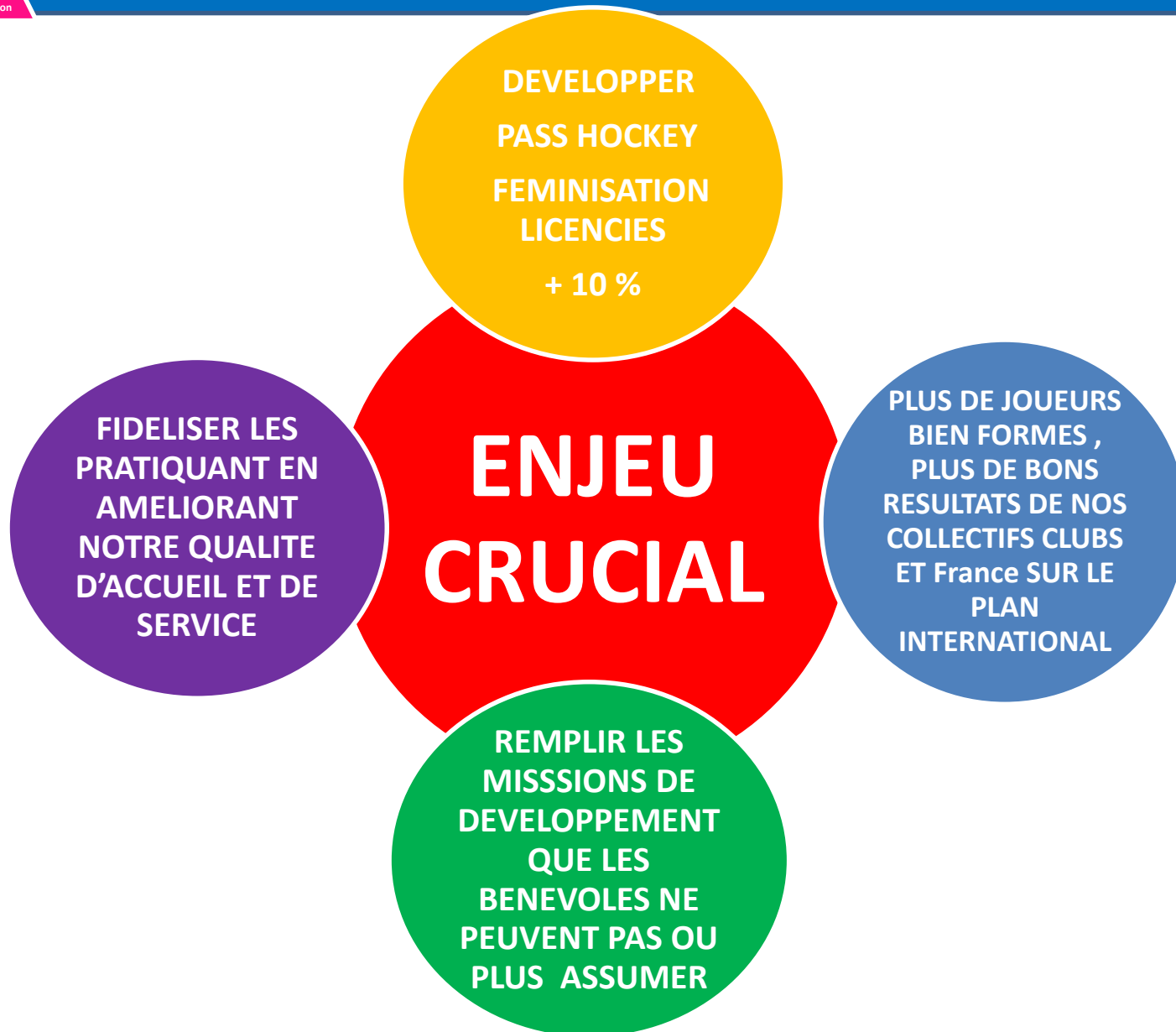
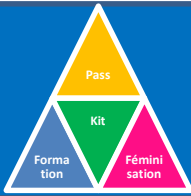


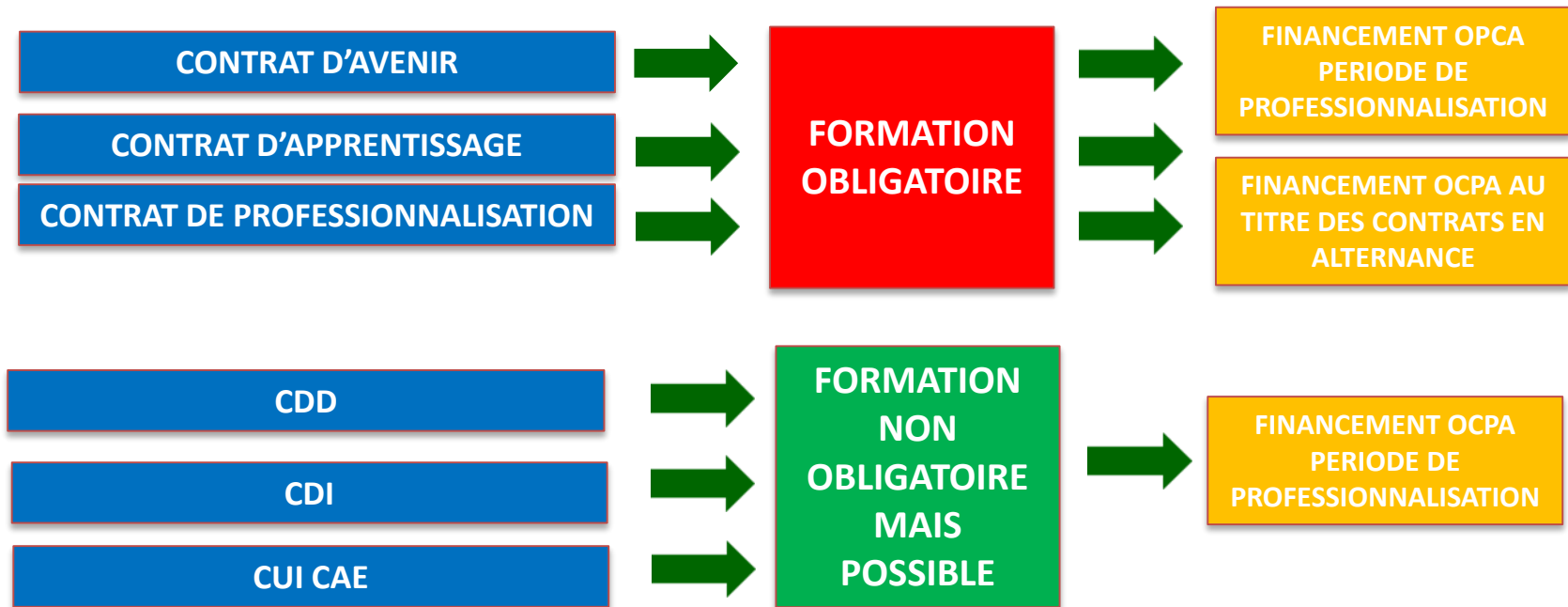
PROFESSIONNALISER L'ENCADREMENT ET S'APPUYER SUR LA FORMATION





PROFESSIONNALISATION

LES DIFFERENTES FORMES DE CONTRAT DE TRAVAIL DANS LE MONDE ASSOCIATIF

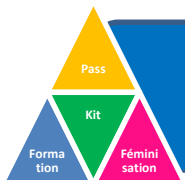


CONTRAT DE SERVICE CIVIQUE (n'est pas un contrat de travail)



CONTRAT DE SERVICE CIVIQUE <http://www.service-civique.gouv.fr/>

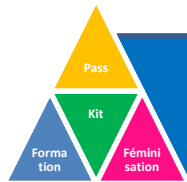
Dispositif	Finalité	Type et durée des contrats	Public cible	Indemnisation Aide de l'état
Contrat de service civique	16 – 25 ans 6 à 12 mois Indemnité versée par l'Etat mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans neuf domaines d'intervention prioritaires dont le SPORT	Contrat de service civique n'est pas un contrat de travail. Durée de 6 à 12 mois	Jeunes de 16 à 25 ans Pas de condition en termes de diplôme ou d'expérience professionnelle préalable.	Indemnité de 467,34 euros nets par mois directement versée au volontaire par l'État, quelle que soit la durée hebdomadaire de la mission. L'organisme d'accueil verse au volontaire une prestation en nature ou en espèce d'un montant de 106,31 euros , correspondant à la prise en charge des frais d'alimentation (fourniture de repas) ou de transports. Les volontaires en Service Civique bénéficient d'une protection sociale intégrale



CONTRAT D'AVENIR

Dispositif	Finalité	Type et durée des contrats	Public cible	Aide d'état à l'employeur	Contact
EMERSON D'AVENIR	Insertion des jeunes sans emploi	CDI où CDD	16 – 25 ans	6 mois - 36 mois / Temps plein + formation	DRJSCS DDCS DDSPP PÔLE EMPLOI MISSION LOCALE
		Contrat Unique d'Insertion (CUI-CAE)	6 mois de recherche d'emploi sur les 12 derniers mois		

16 – 25 ans
6 mois - 36 mois / Temps plein + formation
Insertion jeunes sans emploi peu ou pas qualifiés
Aide de l'Etat = 75% du SMIC



CONTRAT D'AVENIR

SIMULATION POUR LES EMPLOYEURS POUR UN EMPLOI À TEMPS PLEIN APPLIQUANT LA CONVENTION COLLECTIVE DU SPORT OU DE L'ANIMATION**

RÉMUNÉRATION BRUTE MENSUELLE
(niveau SMIC au 1^{er} janvier 2014) : **1453€**

MONTANT DE L'AIDE : 1089,75€

IL NE RESTE À PAYER QUE :

SI APPLICATION CONVENTION COLLECTIVE DU SPORT
GROUPE 1 (1^{er} niveau) : 591 € (coût résiduel moyen employeur)

Ce coût peut varier entre 576 et 660 € en fonction de certaines cotisations
(prévoyance, accident du travail, formation, retraite complémentaire).

**SI APPLICATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE
DE L'ANIMATION**

GROUPE A (1^{er} niveau) : 611 € (coût résiduel employeur)

Cette estimation tient compte de l'augmentation de retraite complémentaire
mais reste indicative.

Des collectivités (conseils régionaux, conseils généraux) s'engagent pour financer
un complément du reste à charge. Ces collectivités et les OPCA (Uniformalion, Opcalia
et Agefos PME) ont pris des engagements en matière de formation et de tutorat.

FORMATION

Le contrat d'avenir est assorti d'une formation
à construire avec le conseiller mission locale
Les coûts de formation sont pris en charge par
l'OPCA .

*Le programme de formation peut être étalé sur
la durée totale du contrat de travail*

**L' ACADEMIE DU HOCKEY , le nouvel
organisme de formation FFH** peut répondre
aux besoins de formation

PRISE EN CHARGE OPCA

= Totalité le coût des actions de formation

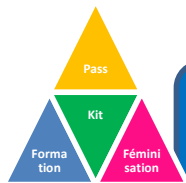
1. Remboursement directement à l'employeur
qui a réglé ces coûts à l'OF
2. Versement des fonds à l'Organisme de
Formation (principe de subrogation)



CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Dispositif	Finalité	Type et durée des contrats	Public cible	Rémunération Aide de l'état à l'employeur	Contact
Contrat d'apprentissage	Acquisition d'une qualification professionnelle	CDD de 1 à 3 ans (4 ans pour les jeunes de 16 à 25 ans)	Jeunes de 16 à 25 ans (16 à 25 ans révolus)	Rémunération (11) ou partielle des Charges salariales Prime à l'embauche (ICF) 1000€ minimum par an (conseil régional)	CCI CFA CR SITE INTERNET DE LA FED.NAT DES CFA SPORTS ANIMATION

16 – 25 ans
6 mois - 36 mois / Temps plein + formation (CFA ou autre)
Acquisition d'une formation professionnelle
Aide de l'Etat : Selon âge et ancienneté



CONTRAT D'APPRENTISSAGE

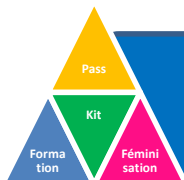
Durée d'exécution du contrat	Coût du Salaire selon l'âge de l'apprenti		
	Moins de 18 ans	De 18 ans à moins de 21 ans	21 ans et plus
1 ^{re} année	25 %	41 %	53 %
2 ^e année	37 %	49 %	61 %
3 ^e année	53 %	65 %	78 %



CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

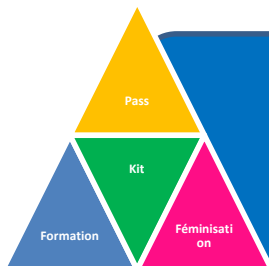
Dispositif	Finalité	Type et durée des contrats	Public cible	Rémunération Aide de l'état à l'employeur	Contact
Contrat de professionnalisation	Insertion Professionnelle des jeunes et réinsertion des demandeurs d'emploi	CDD ou CDI Durée minimale de 6 à 12 mois	Jeunes de 16 à 25 ans révolus	REMUNERATION Sur le base du SMIC L'âge pour cotisations patronales Prise en charge des actions de formation et d'évaluation par L'OCPA Autres: voir Fiche kit	OPCA

16 – 25 ans
6 mois - 12 mois / Temps plein + formation
Acquisition d'une formation professionnelle
Aide de l'Etat : allègement cotisations



CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Niveau de qualification	REMUNERATION base SMIC		
	Moins de 21 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
Inférieur au BAC pro	Au moins 55 %	Au moins 70%	Minimum SMIC où 85 % SMC
Egal ou supérieur au BAC PRO ou équivalent	Au moins 65 %	Au moins 80 %	Minimum SMIC où 85 % SMC



CONTRAT : AUTRES DISPOSITIFS

(KIT DEVELOPEMENT)

Contrat d'insertion unique CUI

Contrat d'Accomp. dans l'emploi CAE

Objectif : faciliter l'insertion des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi

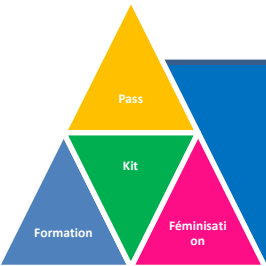
- CDD ou CDI de 6 à 24 mois
- 20 à 25h hebdo avec tutorat
- Rémunération base SMC
- Aide moyenne de l'état : 60 à 70 % du montant brut du SMIC
- **Contacts:** Pôle emploi/ Conseil général

Le CUI CAE peut être le support du Parcours Animation Sport (PAS) dont l'objectif est d'aider les jeunes de 16 à 30 ans à acquérir une formation qualifiante pour accéder à un emploi d'animateur ou éducateur sportif

Emploi CNDS (PSE)

Objectif: faciliter l'embauche de personnels qualifiés (Educateur Sportif, Animateur sportif, Agent de développement)

- Les employeurs doivent être capables de prendre en charge à terme la totalité du coût de l'emploi
- CDI / Temps plein ou mi-temps selon territoires
- Rémunération base SMC de la CCNS
- Aide sur 4 ans dégressive ou non
Plafond 12 000 € par an pour 1 emploi temps plein (aide au prorata du temps de travail)
- **Contacts**
Clubs DDSCS-DDCSPP
Ligues et CD : DRJSPP



DROIT A LA FORMATION. POUR QUI ?

SALARIES DE L'ASSOCIATION

En relation avec OPCA

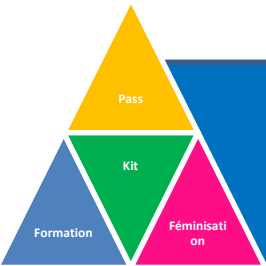
- La période de professionnalisation
- Le plan de formation
- Le Droit Individuel à la formation (DIF) OU Compte Personnel de Formation (CPF) au 01/01/2015

DIRIGEANTS BENEVOLES DE L'ASSOCIATION

Président, Secrétaire Général, Trésorier)

En relation avec OPCA

**Le DIF, Droit Individuel à la formation, OU
Compte Personnel de Formation
(au 01/01/2015) étendu au bénévoles
des associations (loi du
24/11/2009)**



LA FORMATION

DES QUESTIONS ? CONTACTEZ L'ACADEMIE DU HOCKEY FFH !

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Le compte personnel de formation a pour objectif de permettre à tout salarié de se constituer un crédit d'heures de formation de 20 heures par an, cumulable sur six ans dans la limite de 120 heures. L'initiative d'utiliser les droits à formation ainsi acquis appartient au salarié, mais la mise en œuvre du DIF requiert l'accord de l'employeur sur le choix de l'action de formation. La formation a lieu hors du temps de travail sauf disposition conventionnelle contraire ; elle est prise en charge par l'employeur selon des modalités particulières.

CONGE INDIVIDUEL DE FORMATION (CIF)

Convention entre Employeur, Fédération et Salarié

Le prix du stage peut être pris en charge par le CIF. partiellement ou en totalité.

En savoir plus

<http://www.droit-de-la-formation.fr>